

Mairie de  
PLOUDANIEL



FINISTÈRE

## Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'agglomération de Ploudaniel

### REGLEMENT DE CONSULTATION

*Mode de consultation : Procédure adaptée*

**Pli à remettre avant le Jeudi 21 Juin 2018 -12h00**

#### 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre à l'intérieur du périmètre de l'agglomération de la commune de Ploudaniel défini selon le plan joint au dossier de consultation ; elle porte sur une proposition de plan d'aménagement des surfaces prenant en compte les composants actuels et leur fonctionnement : équipements publics, habitat, commerces, voies de liaison, espaces publics et privés, paysage etc... Le périmètre d'étude est situé dans le rayon des « Monuments Historiques ».

#### 2. Caractéristiques du contrat

##### 2.1 Allotissement

Le contrat n'est pas alloti.

##### 2.2 Tranches

Le contrat n'est pas divisé en tranches.

##### 2.3 Date et délai des prestations

La notification de l'attribution du contrat vaut commencement de celui-ci et ordre de démarrer les prestations.

#### 3. Caractéristiques de la consultation

##### 3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application des articles 27 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

##### 3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **3.3 Dépôt de question et modifications de la consultation**

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à sept jours calendaires avant la remise des plis. La collectivité peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

## **4. Réponse des entreprises**

### **4.1 Visite des lieux**

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.

### **4.2 Groupement d'entreprises**

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra être composée à minimum d'un maître d'œuvre spécialisé en VRD et d'un paysagiste (même cabinet ou membres différents, au choix, du moment que les compétences sont réunies).

### **4.3 Dépôt du pli**

La date et l'heure limite de dépôt du pli est fixée au Jeudi 21 Juin 2018 à 12h. Le pli est à transmettre :

- Soit au format papier avec la mention « **MOE AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DE PLOUDANIEL – NOM DU CANDIDAT – NE PAS OUVRIR** », à la mairie de Ploudaniel, Coatdaniel, 29260 PLOUDANIEL.
  - ↳ Par voie postale en recommandé avec accusé de réception
  - ↳ Par dépôt sur place (horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et 13h30 à 17h30 (le mardi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h30)
- Soit par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt)

### **4.4 Contenu du pli**

Le pli doit contenir, dans un format non relié (sans classeur) ou seulement avec trombone ou élastique, les documents suivants :

- Le contrat
- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Le mémoire technique comprenant :
  - Composition de l'équipe dédiée au projet (CV ou équivalent) ;
  - Note sur la compréhension du projet (il est fortement conseillé de ne pas dépasser 6 pages)
  - Les références précédentes pour des prestations similaires du mandataire (ou de l'équipe s'il existe des projets communs) (un visuel (« book », photos A3...) viendra illustrer les 3 prestations jugées les plus pertinentes) ; les candidats peuvent s'appuyer sur le cadre de synthèse à la candidature.

***Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les attestations fiscales, de vigilance et d'assurance ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.***

## **5. Analyse des plis**

### **5.1 Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doivent être suffisantes pour pouvoir répondre à la consultation.

### **5.2 Critères de choix de l'offre**

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (50 %)
- Valeur technique (50 %)

Les critères sont analysés comme suit :

Le critère Prix (50%) correspond au montant indiqué dans le contrat. Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat noté}}$$

Le critère technique (50%) est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

- Composition de l'équipe dédiée au projet (CV ou équivalent) ; 15%
- Note sur la compréhension du projet (il est fortement conseillé de ne pas dépasser 6 pages) ; 10%
- Les références précédentes pour des prestations similaires (ou de l'équipe s'il existe des projets communs) (un visuel (« book », photos A3...) viendra illustrer les 3 prestations jugées les plus pertinentes) ; les candidats peuvent s'appuyer sur le cadre de synthèse à la candidature ; 15%
- Le délai de réalisation ; 10%

Une note intermédiaire est attribuée à chaque offre pour ce critère. Ensuite, un calcul est réalisé pour obtenir la note finale selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Note intermédiaire du candidat noté}}{\text{Note intermédiaire la plus haute}}$$

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

### **5.3 Négociation**

La collectivité attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec les 5 meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. La collectivité se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

## **6. Renseignements complémentaires**

Pour toute question liée à la procédure, aux pièces à remettre, et de manière générale d'ordre administratif:

### **Service Commande Publique**

Cellule AMO CLCL  
12 Boulevard des Frères Lumière  
29260 Lesneven  
Tél : 02.98.21.11.77  
Fax : 02.98.83.16.91  
[commandepublique@clcl.bzh](mailto:commandepublique@clcl.bzh)

Pour toute question d'ordre technique:

**Monsieur Kervella**  
Mairie de Ploudaniel  
Coatdaniel  
29260 Ploudaniel  
Tél : 02.98.83.61.57  
Mail : [mairie.ploudaniel@wanadoo.fr](mailto:mairie.ploudaniel@wanadoo.fr)